
CHRONIQUE

Femmes de chambre de l'Ibis Batignolles : une lutte exemplaire

| 07/07/2021 |



Rachel Silvera ([url:/users/rachel-silvera](https://www.alternatives-economiques.fr/users/rachel-silvera))

Maîtresse de conférences à l'université Paris-Nanterre

Après vingt-deux mois de lutte, les grévistes de l'hôtel Ibis Batignolles à Paris ont obtenu, le 25 mai 2021, un accord inédit améliorant considérablement leurs conditions de rémunération et de travail. Leur lutte a révélé au grand jour des pratiques managériales inadmissibles.

Ce n'est pas la première victoire de femmes de chambre : rappelons celles de l'hôtel W Paris-Opéra en septembre 2015 (21 jours de grève), l'Holiday Inn de Clichy fin 2017 (111 jours de grève), ou encore celle de l'hôtel Park Hyatt Paris-Vendôme fin 2018 (87 jours de grève).

Rappelons-nous également de la grève d'une vingtaine de femmes de chambre de l'hôtel Campanile Première Classe, à Suresnes, durant 28 jours, retracée dans le film *On a grévé*, de Denis Gheerbrant ([url:https://vimeo.com/ondemand/onagreve](https://vimeo.com/ondemand/onagreve)). Avec le soutien de la CGT et la mise en place d'une caisse de grève, elles se sont battues contre le salaire à la « tâche », encore présent dans ces hôtels et pourtant proscrit par le code du travail (paiement en fonction d'un nombre de chambres à nettoyer et non au temps de travail), contre un salaire de misère ; contre des cadences infernales, « *le mal de dos et le mépris en plus* »...

Victoire sur (presque) toute la ligne

Les femmes de chambre de l'hôtel Campanile Première Classe ont non seulement obtenu la fin de ce salaire à la tâche, mais en plus, un an après, la fin de la sous-traitance, avec leur intégration dans le groupe Louvre Hotels et un treizième mois.

Mais la sous-traitance des femmes de chambre dans la plupart des palaces reste monnaie courante : c'est un moyen de maintenir des bas salaires et des conditions de travail proches de « l'esclavage », selon les grévistes elles-mêmes.

A l'hôtel Ibis Batignolles, les femmes de chambre ont obtenu de fortes avancées : une augmentation conséquente de leur salaire (entre 250 à 500 euros par mois) et une revalorisation de leur qualification avec un changement de statut, les employé.es passant du statut de balayeur à celui de femme de chambre. Elles ont également obtenu une prime de panier de 7,30 euros par jour, des passages à temps complet pour sept salariées, et le passage à des contrats à temps partiel de quatre à cinq heures minimum par jour.

Elles ont gagné en partie la fin du salaire à la tâche proprement dit, puisque le nombre de chambres à nettoyer par heure est désormais de trois (au lieu de trois chambres et demie précédemment pour les petites et même à deux chambres par heure pour les grandes). Les heures supplémentaires seront payées, avec une pause de trente minutes pour déjeuner.

Enfin, les minutes d'habillage et de déshabillage seront intégrées au temps de travail. Les gouvernant.es chargé.es du contrôle des chambres ont aussi obtenu de contrôler 80 chambres au lieu des 100.

Le verrou de la sous-traitance

Un bémol cependant dans ce combat : les grévistes n'ont pas obtenu leur intégration au sein du groupe Accor. En effet, dans l'un des plus grands hôtels Ibis de France, le ménage des 706 chambres est assuré par la société de nettoyage STN, un sous-traitant. Le groupe Accor est en restructuration et ne souhaite pas intégrer ce personnel.

Comme de nombreuses grandes entreprises, près de la moitié des grands hôtels externalisent le ménage. Cette activité, qui est pourtant le cœur de leur métier, est facturée à des prestataires pour en réduire le coût.

Les salarié.es du sous-traitant ne bénéficient pas des mêmes avantages et du même statut social que le personnel employé de l'hôtel. C'est pour cette raison que leurs prestations sont

facturées en fonction du nombre de chambres nettoyées et non en volume horaire. De même, le groupe Accor n'assume pas les effets de la pénibilité très forte chez les femmes de chambre : c'est à l'entreprise de sous-traitance de faire face à la situation. Or, de plus en plus de femmes de chambre sont déclarées inaptées ...

Déjà en 2020, une tribune dans *Libération* ([url:https://www.liberation.fr/debats/2020/03/09/l-esclavage-c-est-fini-meme-pour-les-femmes-de-chambre_1781112/](https://www.liberation.fr/debats/2020/03/09/l-esclavage-c-est-fini-meme-pour-les-femmes-de-chambre_1781112/)), signée par des chercheur.es, responsables politiques et syndicalistes, en soutien à ce mouvement, dénonçait les effets multiples de la sous-traitance :

« La sous-traitance du travail s'explique par la recherche du profit, mais elle vient aussi renforcer d'autres logiques de domination, et notamment une division sexuelle et raciale du travail. Pourquoi le groupe Accor Hotels choisit-il de sous-traiter ces métiers en priorité, alors qu'un hôtel ne peut exister sans femmes de chambre et sans gouvernantes ? C'est qu'employer des femmes "qui n'ont pas le choix", sans diplômes ou avec des diplômes non reconnus en France lui permet de les exploiter en gardant le contrôle sur ces tâches dont l'importance est invisibilisée. Prises en charge par des travailleuses subalternes, elles demeurent ainsi dépréciées, aussi bien économiquement que symboliquement. Dissimulant la valeur du travail, la sous-traitance assure en outre l'isolement des salariées, l'éclatement des collectifs sur le lieu de travail et l'apparente irresponsabilité du groupe hôtelier dans l'exploitation des salariées. »

La mobilisation des femmes de chambre de l'hôtel Ibis a pu durer grâce aussi au soutien d'associations, de militant.es féministes (notamment les cortèges des Rosies ([url:https://france.attac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/corteges-feministes-tous-les-tubes-des-rosies-en-kit](https://france.attac.org/se-mobiliser/reforme-des-retraites/article/corteges-feministes-tous-les-tubes-des-rosies-en-kit))) et grâce au syndicat CGT-HPE (Hôtels de prestige et économique) et à sa caisse de grève (malgré des pratiques contestées¹ ([url:#footnote1_j4sww2e](#))).

Leur victoire démontre que l'organisation collective peut payer, même face à un système opaque de sous-traitance qui masque toutes les formes de discrimination à l'égard de ces salariées, femmes majoritairement migrantes, marquées par toutes les facettes de la précarité (administrative, économique et politique).

1. ([url:#footnote1_j4sww2e](#)) Trois syndicalistes de la CGT-HPE sont soupçonnés d'escroquerie (prélèvement de 10 % sur les indemnités versées par le conseil des prud'hommes dans plus de 200 dossiers sur dix ans). Ces « dons juridiques » n'auraient pas servi d'enrichissement personnel, mais auraient été affectés au fonctionnement du syndicat. Ces syndicalistes seront jugés en janvier 2022. Voir l'article de Mediapart ([url:http://www.mediapart.fr/journal/economie/251220/une-guerre-interne-devoile-les-etranges-methodes-de-la-cgt-des-hotels-parisiens?page_article=1](http://www.mediapart.fr/journal/economie/251220/une-guerre-interne-devoile-les-etranges-methodes-de-la-cgt-des-hotels-parisiens?page_article=1)) qui fait état de conflits internes graves dans ce syndicat et dénonce les pratiques « paternalistes » de son dirigeant.

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - abonnements@alternatives-economiques.fr). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet www.alternatives-economiques.fr.